

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Contrat d'option de vente sur l'indice boursier S&P/TSX – Style européen – position vendeur

Initiateur du produit : Bourse de Montréal Inc.

Site internet : https://www.m-x.ca/accueil_fr.php

Appelez le : +1 514-871-2424 pour de plus amples informations

Autorité compétente de l'Initiateur du produit pour le document d'informations clés : ne s'applique pas (l'Initiateur du produit n'est pas réglementé dans l'Espace économique européen)

Date of publication : 22 février 2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type
Ce produit est un contrat d'option négocié en bourse, régi par la législation du Canada. Ce produit est coté et négocié sur la plateforme de négociation de la Bourse de Montréal par l'entremise de son carnet central d'ordres à cours limité (CCOL). Une fois qu'une opération est exécutée, elle fait l'objet d'une novation auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ("**CDCC**"), qui agit en tant qu'émetteur, chambre de compensation et garant de tous les produits dérivés négociés à la Bourse de Montréal Inc.

Objectifs

L'objectif du produit est de rechercher un rendement sur le produit en fonction de votre opinion des cours boursiers futurs. Le produit y répond en vous donnant une prime d'option à l'avance en échange du risque de devoir acheter un indice boursier composé d'un panier sous-jacent de titres, tel qu'identifié dans le contrat d'option (l'"**actif sous-jacent**") à un prix fixe (sous réserve d'un règlement en espèces, tel que décrit ci-dessous), à perte, à une date spécifiée dans le futur, si l'option est exercée.

Lors de la vente d'une option, vous recevrez la prime d'option cotée au moment de l'achat, et ajustée en appliquant un facteur tenant compte de la notation du multiplicateur d'indice de l'option (tel qu'indiqué dans le contrat d'option, étant le "**Multiplicateur d'Indice**").

Pour chaque option que vous détenez à la Date d'échéance, l'option est automatiquement exercée au Prix d'exercice et l'option est réglée en espèces, ce qui signifie que vous n'achetez pas réellement l'actif sous-jacent, mais qu'à la place, dans le cas où le Prix de règlement final de l'actif sous-jacent est inférieur au Prix d'exercice ("**en-jeu**"), vous serez tenu de payer la différence entre les deux, ajustée en appliquant un facteur tenant compte du multiplicateur d'indice. Le montant que vous devez payer réduira votre rendement et si ce montant est supérieur à la prime d'option que vous avez reçue, vous subirez une perte. Si l'option n'est pas en-jeu à la Date d'échéance, le produit ne sera pas exercé automatiquement et votre gain sera la prime d'option qui vous a été payée. Vous pouvez clôturer votre position n'importe quel jour avant l'exercice à la valeur de marché de la prime d'option, de la manière décrite ci-dessous dans "Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?".

Dans certaines circonstances extraordinaires, telles que celles qui résultent en un mauvais fonctionnement du marché, l'Initiateur du produit peut mettre fin au produit ou apporter des ajustements aux conditions du produit.

"Date d'échéance" : le troisième vendredi du mois d'échéance, tel qu'indiqué dans le contrat d'option.

"Prix de règlement final" : le niveau d'ouverture officiel de l'actif sous-jacent (l'indice boursier S&P/TSX désigné), tel qu'il est publié par Standard and Poor's à 9h00 (heure de Montréal) à la Date d'échéance.

"Prix d'exercice" : le prix d'exercice de l'actif sous-jacent, tel qu'indiqué dans le contrat d'option.

Exigences de compensation et de marge

Le produit sera compensé par la CDCC. Veuillez noter qu'aucun investisseur particulier n'a accès à la CDCC.

Il se peut que vous deviez déposer une garantie auprès de votre courtier (ou de tout autre intermédiaire) par l'entremise duquel vous achetez ce produit. Votre courtier (ou tout autre intermédiaire) peut être un membre compensateur de la CDCC ou peut détenir le produit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un membre compensateur de la CDCC. Le membre compensateur sera tenu de déposer une garantie (un dépôt de marge initiale) auprès de la CDCC et cette marge peut varier à la hausse ou à la baisse sur une base quotidienne pour tenir compte de la fluctuation de la valeur de marché du produit (marge de variation). Différents types de garanties peuvent être déposés pour satisfaire aux exigences de marge, y compris les espèces, les titres d'État ou des instruments financiers similaires très liquides.

Le membre compensateur ou votre courtier (ou tout autre intermédiaire) peut vous demander de déposer une marge d'un montant et d'une nature similaires.

Investisseur particulier visé

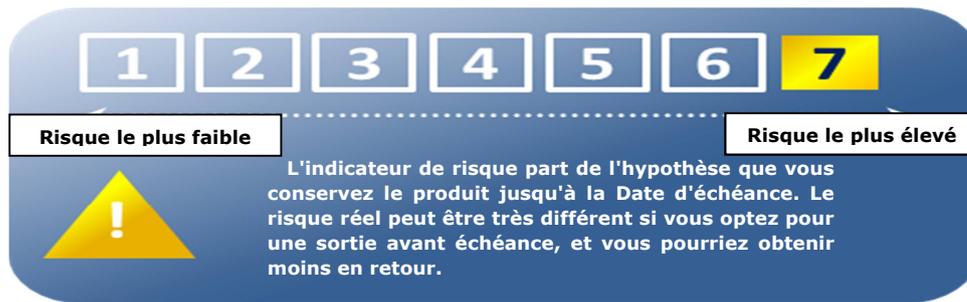
Le produit est destiné à être offert aux investisseurs qui :

- i) ont un horizon d'investissement jusqu'à la Date d'échéance ;
- ii) sont en mesure de supporter une perte supérieure au montant investi ;
- iii) ont une connaissance et une expérience approfondies des produits financiers et des marchés financiers en général ;
- iv) sont à la recherche d'un profil de rendement à effet levier ; et
- v) s'ils sont situés dans l'EEE, se trouvent dans un pays dans lequel le français est la langue officielle.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Document d'Informations Clés



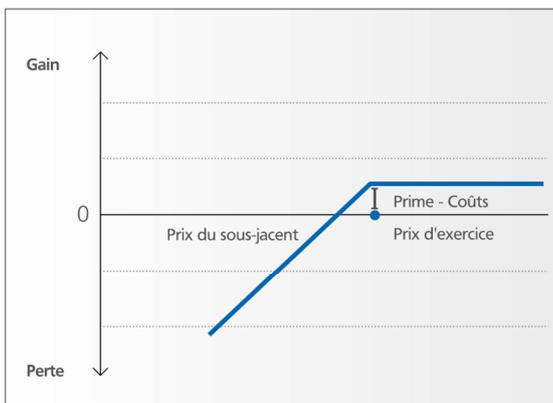
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Dans certaines circonstances, vous pourriez être tenu d'effectuer des paiements pour payer les pertes. **Vos pertes totales pourraient être très supérieures au montant investi.** Vous êtes tenu d'effectuer un dépôt de marge initial et pouvez être tenu de compléter la marge sur une base quotidienne.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si la CDCC, votre courtier (ou tout autre intermédiaire) n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de performance



Ce graphique montre comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez le comparer au graphique de rémunération d'autres produits dérivés.

Le graphique présente un éventail de résultats possibles ; il n'est pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution de l'actif sous-jacent. Pour chaque valeur de l'actif sous-jacent, le graphique montre quels seraient les gains ou les pertes du produit. L'axe horizontal correspond aux différentes valeurs possibles de l'actif sous-jacent à la Date d'échéance et l'axe vertical indique les gains ou les pertes.

L'achat de ce produit signifie que vous considérez que le prix de l'actif sous-jacent va augmenter.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si The Montréal Exchange (MX) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Toutes les opérations soumises à la CDCC sont enregistrées au nom des membres compensateurs. Une fois l'opération acceptée, la novation se produit et l'opération initiale est remplacée par deux opérations distinctes entre la CDCC et chaque membre compensateur participant à l'opération. Chaque membre compensateur se tourne vers la CDCC pour l'exécution des obligations découlant d'une opération et non vers un autre membre compensateur. Chaque client d'un membre compensateur ne compte que sur le membre compensateur pour s'acquitter de ses obligations et non sur la CDCC.

Vous êtes donc exposé à un défaut du membre compensateur avec lequel vous traitez : en cas de défaut du membre compensateur ou s'il est incapable d'effectuer le paiement de ses obligations en vertu du produit, il se peut que vous ne receviez aucun montant dû en vertu du produit et tout paiement que vous recevriez néanmoins pourrait être retardé. Le produit n'est pas couvert par un système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent une valeur nominale de 15.000 \$ CAD¹. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

¹ Conformément à la législation de l'UE, il est supposé aux fins de calcul que la valeur nominale du contrat d'options est le montant initial investi. La valeur nominale de chaque contrat d'options est présumée être de 9.680 \$ CAD (basée sur un Multiplicateur d'indice de 10 et un Prix d'exercice de 968 points). Une valeur nominale hypothétique inférieure entraînerait des valeurs de coûts plus élevées.

Document d'Informations Clés

| | |
|--|---|
| Investissement de 15.000 \$ CAD Scénarios | Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée² |
| Coûts totaux | 1,50 \$ CAD |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an | 0,04% |

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée² ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

| Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an | | | |
|---|---|-------|--|
| Coûts ponctuels | Coûts d'entrée | 0,02% | L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. |
| | Coûts de sortie | 0,02% | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. |
| Coûts récurrents | Coûts de transaction de portefeuille | N/A | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. |
| | Autres coûts récurrents | 0,00% | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : toute période jusqu' à la Date d'échéance

Il n' y a pas de période de détention minimale et, à condition que le produit n'ait pas été exercé, vous pouvez désinvestir (c.-à-d. clôturer votre position) à tout moment pendant les heures de négociation de la plateforme au plus tard le dernier jour de négociation pour le produit, tel qu'indiqué dans le contrat d'option, en achetant l'option de compensation (étant l'option offerte par l'Initiateur du produit qui a des conditions identiques, sauf qu'il s'agit de la version désignée 'acheteur' plutôt que 'vendeur'). C'est pourquoi il n'y a pas une unique période de détention recommandée, et elle comprend plutôt la plage de périodes jusqu' à la Date d'échéance du produit.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

Toute réclamation concernant le produit ou le comportement de l'Initiateur du produit ou de la personne qui conseille ou vend le produit peut être introduite en visitant le site Internet www.m-x.ca/accueil_contact_fr.php, par écrit à Affaires Juridiques, Bourse de Montréal Inc., Tour de la Bourse, C.P. 61, 800 Victoria Square, Montréal, Québec, H4Z 1A9 ou par courriel à legal@tmx.com.

Autres informations utiles

Pour davantage d'informations sur les conditions du produit, veuillez consulter les sites :

https://www.m-x.ca/produits_indices_sxo_fr.php

https://www.m-x.ca/produits_indices_sectoriels_options_fr.php

² Aux fins du calcul des coûts, une période de détention recommandée de 90 jours est présumée. Une période de détention présumée plus courte entraînerait un RIY plus élevé.